



Changer d'employeur pendant la première année

Par **Mirette**, le **07/04/2022** à **15:33**

Bonjour,

En mai 2021 j'ai signé pour un cdi avec une boite de conseil, j'ai eu une autorisation de travail en juillet pour commencer à travailler en septembre. En septembre 2021 j'ai effectué mon changement de statut d'étudiant à salarié et j'ai reçu ma carte en avril 2022. Je souhaite maintenant changer d'employeur. Le nouvel emploi répond aux conditions de passeport talent.

Est-ce que je peux demander un passeport talent sachant que mon titre de séjour actuel est valable encore une année? Ou est-ce que je dois demander une nouvelle autorisation de travail? ou bien travailler avec la même autorisation? Je ne sais pas non plus si je dois démissionner ou attendre la nouvelle autorisation? merci

Par **202 free**, le **28/02/2023** à **15:09**

Bonjour,

je suis dans la même situation.

SVP quelle est la demarche à suivre?

MERCI D'AVANCE

Par **P.M.**, le **28/02/2023** à **16:52**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous renseigner à la Préfecture....